

DATE DU CONTRÔLE

ADRESSE DU CONTRÔLE

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

57 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre Siège d'exploitation 3 bte 2020 Pelikaanstraat, 2018 Antwerpen Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654 Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

24/02/2021

AGENT VISITEUR **Antoine Souply-Pierard** Rue aime mignolet 19/B3 (étage 3eme) - 6061 Montignies-Sur-Sambre

RÉF. 73/2021/55842/01:1





DONNÉES GÉNÉRALES	
Adresse de l'installation	Rue aime mignolet 19/B3 (étage 3eme) - 6061 Montignies-Sur-Sambre
Type de locaux	Unité d'habitation (appartement)
Objet du contrôle	Demande dans le cadre d'une vente
Propriétaire	Mayeur Sebastien
Responsable des travaux	non communiqué
Dérogations applicables/appliquées	Installations électriques domestiques ancien RGIE

DONNÉES DU RACCORDEMENT	
Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES ASSETS
Code EAN	non communiqué
Numéro du compteur	3309889
Index jour/nuit	005101,6/
Type de coupure générale	Teco
Câble compteur - tableau	VFVB 4 x 10 mm ²
Tension nominale de service	230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	35A

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position		Pas OK	Nombre de tableaux 1	Nombre de circuits 10	
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)					
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981		Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type	A - test OK
Type d'électrode de terre	Piquets		Dispositif différentiel "sdb"	ID - 40A - 30mA - type A - test OK	
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	19,01	F	ixation/Etat/Détérioration matériel	Pas OK	
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	Pas OK	C	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	Pas OK	
Test de continuité	Pas concluant	F	Protection contre les contacts directs	Pas OK	
Contrôle boucle de défaut	Concluant	F	Résistance générale d'isolement (MΩ)	3,63	
Protection contre les contacts indirects	ок	А	déquation DPCDR – prise de terre	ок	
		Δ	déquation protections surintensités – sections	ок	

CONCLUSION: NON CONFORME

A la date du 24/02/2021, l'installation électrique de Rue aime mignolet 19/B3 (étage 3eme) - 6061 Montignies-Sur-Sambre n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes. Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 24/02/2022.

Signature de l'agent





CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

57 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre Siège d'exploitation 3 bte 2020 Pelikaanstraat, 2018 Antwerpen Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 73/2021/55842/01:1

(+32) 02 88 02 171

info@certinergie.be

www.certinergie.be

> LISTE DES INFRACTIONS

- Le câble d'alimentation du tableau principal n'est pas conforme. -4.4.1.5.;4.3.3.;5.2.7.;Synergrid Le tableau est (en partie) abîmé. - 9.5.
- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement. 1.4.
- Les schémas unifilaires et plans de position ne correspondent pas à la réalité. -3.1.2.:6.4.6.:6.5.7.:9.1.2.
- Il manque des infos sur les schémas : type de diff, mode de pose, ...
- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre. - 4.2.3.2.;5.4.4.1.;8.2.1.
- Du matériel électrique est présent dans un/des volume(s) qui ne lui est/sont pas autorisé(s) de la salle de bains/de douche. - 7.1.5.3. Des contacts de terre de socles de prise de courant ne sont pas reliés au conducteur

Tél.

E-mail

Site internet

de protection de la canalisation électrique. - 6.4.6.4.;6.5.7.2. N'est pas renseigné sur les schémas unifilaires et plans de position l'adresse de l'installation, les coordonnées du responsable des travaux et du propriétaire. Ces derniers devront signer et dater ces schémas. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.

REMARQUES

- Les plans et schémas seront à adapter en fonction des travaux de mise en conformité
- qui seront réalisés. L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent lavevaisselle/machine à laver/ sèche-linge
- Il convient de placer un câble de liaison équivalent au principe de la double isolation entre le compteur et le tableau contenant le différentiel général. Sinon, il faut placer le dispositif différentiel général le plus près possible des bornes aval du compteur GRD et le câble entre le compteur et ce dispositif différentiel doit être mis sous tube isolant.
- Les schémas unifilaires et plans de position doivent renseigner l'adresse de l'installation, les coordonnées du responsable des travaux et du propriétaire. Ces derniers devront signer et dater ces schémas.
- La machine à laver n'est pas présente. Il conviendra de vérifier lors de son placement qu'elle ne soit pas dans le volume 2.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

- Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :
 a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
 b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés

et à très basse tension soient en tout temps observés; c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire; d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant; e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques; f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique; g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique. h) des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

 Siège social
 57 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre

 Siège d'exploitation
 3 bte 2020 Pelikaanstraat, 2018 Antwerpen

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be

Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

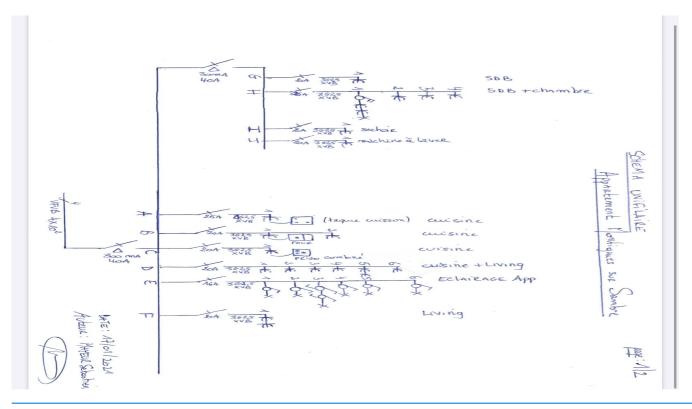
TVA BE0536501654

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 73/2021/55842/01:1

> ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation

